

VISITEURS

- ♥ **Port du masque de procédure et nettoyage des mains** avec de l'eau et du savon dès l'entrée dans la Maison Aline-Chrétien. Désinfection des mains à l'entrée et sortie de la chambre.
- ♥ Signature du registre obligatoire
- ♥ Limite de 9 visiteurs en même temps à l'intérieur de la Maison Aline-Chrétien par résident.
- ♥ Port du masque de procédure en tout temps à l'intérieur sauf pour les repas.
- ♥ Limiter le nombre d'effets personnels apportés de la maison.
- ♥ Circulation permise dans les aires communes, pour le même nombre de personnes autorisées dans les chambres ! De nouveaux visiteurs ne peuvent attendre leur tour de visite auprès d'un proche dans nos aires communes.
- ♥ Aucune circulation n'est autorisée par la porte arrière sans être préalablement enregistrée à l'avant



**MERCI DE NOUS AIDER À
TRANSMETTRE**



**ET FAIRE RESPECTER CES
CONSIGNES À VOTRE
ENTOURAGE**

ENVIRONNEMENT EXTÉRIEUR

Rassemblement extérieur permis de 20 personnes maximum, incluant le résident.

Distanciation de 2 mètres pour tous.

Le masque n'est pas obligatoire **seulement** si cette distance est respectée en tout temps.